

Quelles perspectives pour le Processus de Barcelone ?

La célébration du dixième anniversaire de la déclaration de Barcelone, le 28 novembre 2005 en Espagne, a été marquée par l'absence de la plupart des dirigeants des pays arabes partenaires. Cette absence constitue un message qu'il importe de déchiffrer avant d'en tirer les enseignements.

Le partenariat euro-méditerranéen est fondé sur une approche solidaire, globale et multilatérale qui s'appuie sur la conscience de l'existence d'intérêts communs. Il vise à établir « une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité » en Méditerranée. Dix ans après la déclaration de Barcelone en 1995, le bilan est dit « contrasté ».

Les pays du Sud considèrent que les accords économiques privilégient les intérêts européens tandis que les crédits promis ont souvent été difficiles à être réellement employés. La critique des aspects politiques est sans doute plus lourde encore. Les objectifs de l'Union européenne en matière de sécurité ne tiennent pas compte des perceptions et des enjeux des pays du Sud. La priorité attribuée aux progrès en termes de droits de l'Homme et de démocratie leur paraît dangereusement déstabilisante. Par ailleurs, le manque de détermination européenne pour contribuer à régler le conflit du Proche Orient et les différends sur la définition du terrorisme sont jugés comme des antagonismes fondamentaux entre Nord et Sud.

C'est cette appréciation, ajoutée au constat de la volonté de la Présidence européenne de coller au plus près, en termes de « lutte contre le terrorisme », de « droits de l'Homme » et de « bonne gouvernance », aux concepts du BMENA¹, qui a principalement conduit les dirigeants arabes à bouder le sommet de Barcelone. La nécessité de telles évolutions n'est pas, la plupart du temps, contestée par le Sud. Elles doivent cependant, selon eux, être concomitantes avec des progrès sensibles dans le domaine du développement durable voire même être préparées par une amélioration significative de la prospérité.

Certes l'Union européenne n'est pas seule responsable des maigres résultats du PB², mais les pays arabes demandent à l'Europe de conduire un réel effort pour contribuer à l'amélioration de la situation économique de leurs populations avant d'exiger une évolution de leur gouvernance, tandis que les Occidentaux, dans le droit fil des priorités américaines, ont tendance à faire des progrès sur la voie de la démocratie un préalable à toute aide économique.

Il n'est pas certain que les intérêts américains et européens en Méditerranée soient convergents. Les pays arabo-musulmans méditerranéens constituent l'espace frontalier sud de l'Union européenne et ces deux ensembles sont fortement interdépendants³. Ce n'est pas le cas des États-Unis qui poursuivent une stratégie de pénétration Est-Ouest vers le centre de l'Eurasie, sans beaucoup d'attention pour le développement durable des pays qui bordent cet axe. L'Union européenne doit donc affirmer ses intérêts et en déduire une stratégie visant à atteindre les objectifs assignés au PEM⁴.

¹ BMENA : « Broader Middle East and North Africa » – initiative américaine dans le prolongement du « Greater Middle East » présenté par Georges Bush au G8 de Sea Island en juin 2004

² PB : Processus de Barcelone

³ Nombreux mouvements de populations et intérêts économiques étroitement liés.

⁴ PEM : partenariat euro-méditerranéen

Dans cette perspective, le PB paraît être, du fait de ses trois volets, la seule initiative en mesure de conduire les Méditerranéens vers l'objectif qu'ils se sont fixé. Mais auparavant il importe sans doute de réaffirmer la pertinence du PB et de lui insuffler une nouvelle dynamique.

- **La réaffirmation de la pertinence** passe, tout d'abord, par le constat de la nécessité d'une enceinte de dialogue rassemblant tous les pays méditerranéens, notamment ceux en conflit. L'importance de l'identité méditerranéenne du PB doit ensuite être défendue pour éviter de diluer les difficultés spécifiques de cette région dans des ensembles plus vastes (PEV)⁵ où elles seraient mal traitées. Enfin, l'effort consenti sur cette région doit être préservé et non étendu à un projet plus large (BMENA) où ses ressources seraient rapidement dispersées aux dépens de la stabilité du voisinage immédiat de l'Europe.

- Deux démarches permettraient de **dynamiser le Processus**. Tout d'abord, obtenir un engagement de l'Union européenne plus déterminé et plus volontaire, s'il le faut en s'appuyant sur un noyau dur à mobiliser. Ensuite, conduire une action de promotion, au Sud comme au Nord, en valorisant les actions réalisées. Enfin, créer un budget dédié au partenariat méditerranéen dont seraient comptable les partenaires, ce qui permettrait de les responsabiliser autour de projets décidés puis conduits et contrôlés en commun.

- En matière « **politique et sécurité** », une plus grande attention doit être accordée à la perception de l'insécurité par les pays du Sud⁶ pour élaborer des réponses concertées en partenariat. De plus, le respect des critères de conditionnalité, notamment lié à la signature des accords d'association doit être exigé⁷. Mais il doit être accompagné de perspectives économiques et politiques claires, négociées avec les pays de la rive sud. Par ailleurs, les questions de migrations aux frontières des pays du Sud doivent faire l'objet d'une politique coordonnée entre l'UE et les pays du Sud, ces derniers étant regroupés par sous-ensembles géographiques cohérents. Enfin, les deux concepts, volet « politique et sécurité » du PB et PESD sont distincts et relèvent respectivement d'un partenariat aux responsabilités partagées et d'une politique discrétionnaire ouverte à participations. Il importe de distinguer ce qui relève de chacune de ces deux initiatives pour éviter toute ambiguïté. Cette distinction passe par une organisation plus structurée du PB et par l'affectation de ressources qui lui soient dédiées

- En matière « **économie et finances** », l'Union européenne doit réviser certaines politiques sectorielles protectionnistes, notamment dans le domaine agricole où les produits des pays du Sud sont plus compétitifs que ceux des pays européens et ainsi étendre réellement l'espace commercial libéral. Par ailleurs, la possibilité de créer une banque de développement euro-méditerranéenne doit être réétudiée en tenant compte de l'expérience de la FEMIP.

- En matière « **culture et société** », un vrai dialogue en partenariat doit être conduit pour intensifier et mieux adapter aux besoins la coopération bilatérale dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle. L'éradication de l'illettrisme, la scolarisation de tous les enfants dans l'enseignement primaire et l'élimination des inégalités entre les filles et les garçons à tous les niveaux du système éducatif doivent constituer des priorités et être fortement soutenues. Enfin, il importe, de réaffirmer l'importance de la coopération entre les collectivités locales ainsi qu'entre les composantes de la société civile. Celle-ci doit être

⁵ PEV : politique européenne de voisinage

⁶ Celle-ci englobe des préoccupations de déstabilisations d'origines économiques, éducatives, sanitaires, climatiques ou accidentelles.

⁷ Extrait des accords avec l'Algérie : « CONSIDÉRANT l'importance que les parties attachent au respect des principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier, au respect des droits de l'Homme et des libertés politiques et économiques qui constituent le fondement même de l'association » et « Article 2 - Le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'Homme, tels qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme, inspire les politiques internes et internationales des parties et constitue un élément essentiel du présent accord. »

privilégiée de même que toutes les mesures qui permettent le renforcement de la société civile.

Le PEM a dix ans. Il doit encore être rôdé et amélioré. Il constitue cependant l'instrument le mieux adapté pour atteindre les objectifs fixés et mérite de ce fait d'être renforcé.

Contre amiral (22S) Jean-François Coustillière

Consultant indépendant, mai 2006